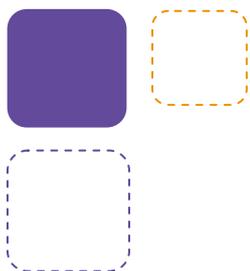




Fonds
d'expérimentation
pour la jeunesse



UNE CHANCE POUR L'EUROPE

RAPPORT D'ÉVALUATION

KALÉIDO'SCOP



Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95 avenue de France – 75650 Paris cedex 13
www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse



INTRODUCTION

Cette évaluation a été financée par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets n°AP1_A4_P2_295 lancé en 2009 par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le fonds d'expérimentation est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Les résultats de cette étude n'engagent que leurs auteurs, et ne sauraient en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22
<http://www.experimentationsociale.fr>

Pour plus d'informations sur le déroulement du projet, vous pouvez consulter sur le site www.experimentationsociale.fr la note de restitution finale soumise au FEJ par le porteur de projet .



Une Chance pour l'Europe

Projet n° AP1_A4_P2_295

Expérimentateur :

Conseil Régional Poitou Charentes

Sophie Dumas, Responsable du service Mobilités Internationales

Evaluateur :

Kaléido'Scop

- Sylvain Abrial, évaluateur qualitatif
- Nathalie Brenac, évaluatrice quantitatif
- Paul Hallé, évaluateur qualitative
- Clément Dupuis, coordinateur de l'évaluation



RÉSUMÉ (UNE PAGE MAXIMUM)

Le Service Mobilités Internationales de la Région Poitou Charentes a souhaité construire « Une chance pour l'Europe » en étroite partenariat avec les Missions Locales du territoire. Dans ce cadre, le Service Mobilités propose des stages de 6 mois (incluant une période d'apprentissage linguistique) dans des entreprises en Europe aux jeunes demandeurs d'emploi. Ce dispositif se distingue de l'existant par l'abaissement des critères de qualification avec une ouverture aux niveaux V et Vbis, par la réduction de l'apport financier du bénéficiaire et du niveau d'exigence sur le nombre de références professionnelles demandées. Par ailleurs, le Conseil Régional a mis à disposition aux Missions Locales des jeunes déjà parti pour parrainer les futurs bénéficiaires dans la phase de préparation. Le cadre du projet a été mis en place et 15 jeunes sont partis en mobilité (l'objectif initial était de 100 jeunes) sur toute la durée de l'expérimentation. L'expérimentation n'a donc pas déclenché de véritable dynamique partenariale ni de mobilisation importante du public visé.

Un dispositif de mobilité trop exigeant par rapport au public visé

La logique de démocratisation d'un dispositif existant (« bourse de la découverte ») ajusté dans la présente expérimentation a montré ses limites. L'expérimentation a montré que la période de 6 mois et un stage en entreprise en autonomie pour des jeunes peu qualifiés sont des conditions exigeantes. « Une chance pour l'Europe » vient confirmer l'idée que les jeunes ne sont pas tous égaux face à la mobilité et révèle les spécificités structurelles du public visé. Nous en déduisons que l'accessibilité d'un dispositif se mesure à toutes les étapes du parcours de mobilité : la seule adaptation de la phase de « premier contact » et de préparation ne suffit pas à combler un déséquilibre entre les profils des potentiels bénéficiaires et l'exigence d'un stage long terme à l'étranger.

Quel public pour quel usage de la mobilité (« outil » versus « droit commun ») ?

« Être mobile » s'apparente à un changement de statut social. Or l'émancipation ne s'improvise guère. Partir pour passer six mois « seul » à l'étranger en y réalisant un stage requiert un certain « capital mobilité » constitué de capacités et de représentations qui rendent l'épreuve de la mobilité évidente. Il nous semble que ce capital est proportionnellement moins présent chez les jeunes en recherche d'emploi et suivis par les Missions locales que chez un public étudiant (accompagné par ailleurs avec succès par la Région). Un constat que nous n'avons pu établir que par des méthodes qualitatives (au regard de la faiblesse de l'échantillon). Par ailleurs, les interprétations divergentes du public et de ses capacités sont à la base d'un décalage important entre le Conseil Régional et les Missions Locales. Perçue comme un « outil » pour les conseillers Missions Locales, la mobilité leur permet de travailler les capacités du jeune et à élaborer son projet professionnel. Le Conseil Régional s'inscrit dans une logique d'accès au « droit commun » et considère le jeune demandeur d'emploi « comme les autres » mais avec des ressources financières plus faibles. Cette controverse peu explicite n'a pas pu être dépassée et a empêché le développement d'un parcours d'accompagnement efficace et impliquant pleinement les compétences du service Mobilités Internationales et des Missions Locales. En revanche, l'idée d'un parrainage par d'autres jeunes avant le départ reste le point positif partagé par l'ensemble des partenaires et pourrait faire exemple.

Riche en enseignements, cette expérience amène les partenaires à se questionner sur leurs positionnements dans ce champ d'action de la mobilité internationale des jeunes demandeurs d'emploi peu qualifiés.



Présentation du dispositif expérimenté

Le service Mobilités Internationales a expérimenté la création d'un nouveau dispositif appelé « Une chance pour l'Europe ». L'accent a été mis sur la dimension partenariale appelant ainsi à une coopération étroite et unique avec une quinzaine de Missions locales installées sur l'ensemble de la Région Poitou Charentes. Dans leur fonction de relais entre des dispositifs liés à l'insertion et l'emploi et les jeunes demandeurs d'emploi, peu ou pas qualifiés, elles ont été identifiées comme les acteurs les mieux placés auprès du public visé.

Le dispositif «Une chance pour l'Europe » est composé d'un stage de six mois dans un pays européen et inclue plusieurs semaines d'apprentissage linguistique. Calqué sur des dispositifs de « droit commun » proposés par le Service Mobilités Internationales, les ajustements se situent au niveau du « recrutement » et de la préparation désormais assurés par les Missions Locales et d'une réduction de l'apport financier de la part du bénéficiaire. Le Service Mobilités Internationales a également souhaité mettre en place un dispositif de parrainage par des jeunes déjà partis en mobilité. Malgré la mise en place du cadre essentiel, seuls quinze jeunes ont bénéficié d'une mobilité à travers « Une chance pour l'Europe ».

I. L'EXPERIMENTATION

1. Objectifs du projet et nature de l'action expérimentée

La volonté d'expérimenter repose sur un certain nombre de constats issus de l'expérience du Conseil Régional dans ce domaine. Le dispositif « bourse de la découverte » tel que proposé jusqu'alors s'est avéré peu accessible pour une population de jeunes peu ou pas qualifiés. Le public cible a été défini plus précisément comme « jeunes disponibles sur le marché du travail qui souhaiteraient avoir une expérience professionnelle à l'étranger mais qui ne peuvent pas partir avec les bourses de la découverte pour des raisons financières et/ou de diplôme ». L'intention était donc de créer un cadre reconfigurant ces mécanismes d'accès. Présenté comme un dispositif de mobilité innovant, le projet « Une chance pour l'Europe » s'était fixé deux objectifs : l'augmentation du nombre de jeunes demandeurs d'emploi et l'ajustement du programme en fonction du public.

II. OBJECTIFS ET MODALITÉS DE L'ÉVALUATION

1. Notre approche de l'évaluation

Une juste distance se construit par l'immersion et l'observation participante des différentes étapes du projet. Nous avons perçu que notre présence en tant qu'évaluateur a pu déplacer certains enjeux pour les porteurs de projet.

L'évaluation facilite la démarche d'intéressement¹ du porteur de projet dans l'élargissement d'un réseau porteur de l'expérimentation. L'évaluation en tant que garant du label « expérimentation sociale » a donc pu jouer en faveur d'une reconnaissance positive de l'action en dehors de ce qu'elle a pu produire réellement.

¹ « Intéresser » c'est « se placer entre » et permet donc aux acteurs d'unir ce qui est séparé, de créer et de stabiliser un commun à partir des divergences (voir Michel Callon)

Comme dans un « laboratoire à ciel ouvert »², l'évaluateur fait partie d'un «réseau socio-technique » par ses actes et outils. Il devient un porteur de l'innovation qu'il traduit en même temps dans un autre champ. Une innovation sociale ne pourra être déclarée comme telle avant d'être expérimentée. C'est seulement dans le processus de fabrication autour d'un réseau d'acteurs qu'elle prend sa forme définitive.

2. Une démarche en poupées russes

Dans le respect du protocole originel, nous avons mis en place des questionnaires en ligne pour les partenaires et pour les bénéficiaires (en amont et en aval de la mobilité), un outil de suivi extra-net et maintenu des moments semestriels d'immersion sur le terrain. Nous avons également mené des entretiens avec de jeunes parrains ayant « œuvré » auprès d'autres jeunes.

L'innovation n'est pas un état de fait mais un processus d'acteurs qui, à partir d'un noyau dur, déploie l'innovation en opérant des stratégies d'intéressement, traductions et ajustements à la dynamique et éléments de contexte. Nous avons choisi de croiser la parole du porteur de projet à celle des partenaires essentiels (les Missions Locales).

Nous avons opéré par cycles de problématisation et de reproblématisation à travers l'analyse des données, les moments d'échange avec le porteur de projet, l'arrivée de nouveaux acteurs dans la plateforme et l'émergence de nouveaux problèmes.

Une restitution s'est tenue avec le service Mobilités Internationales du Conseil Régional. Le présent rapport a été enrichi des réactions et débats nés lors de ce comité.

Deux niveaux d'analyse structurent la présente étude :

- La construction d'un partenariat pour garantir le bon fonctionnement entre le service de la Région et les Missions Locales impliquées
- L'opérativité de l'accompagnement du jeune, point névralgique de l'accessibilité de l'ensemble des étapes de la mobilité internationale.

II. ENSEIGNEMENTS DE POLITIQUE PUBLIQUE

1. Les publics touchés par l'expérimentation

Les 33 jeunes entrés en expérimentation, dont 15 bénéficiaires partis, viennent de différents territoires de la Région Poitou Charente. Leur origine géographique tient en grande partie à la Mission Locale à laquelle ils sont affiliés. Sur 14 Missions locales, 6 ont effectivement accompagné un ou plusieurs jeunes vers la mobilité. Le niveau de qualification des jeunes partis en mobilité va du niveau 2 au niveau 5bis avec une concentration autour du niveau 4.

2. Processus et effets du dispositif expérimenté

a) La construction d'un partenariat

L'expérimentation s'inscrit comme projet dans le cadre préexistant d'une organisation territoriale de la mobilité internationale. Le service est issu de l'ARIJE (Association Régionale pour l'insertion des jeunes en Europe), avant d'être intégré au sein de la Région. Les dispositifs mis en place dans ce cadre sont restés accordés aux réseaux européens historiques de l'ARIJE et une manière de procéder qui leur est propre.

² CALLON (Michel), LASCOUMES (Pierre), BARTHE (Yannick), Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique, Le Seuil, Paris, 2001

La Région Poitou-Charentes entretient des liens forts avec les Missions Locales par d'autres de ses services. Le Service Mobilités internationales a cherché à se situer dans une relation de partenaire exclusif avec elles, mais il a pris le risque d'apparaître à la fois comme représentant de la Région commanditaire tout en cherchant un lien d'égal à égal.

Dès l'étape de programmation, le partage de la prise en compte du bénéficiaire, chacun avec ses moyens et ressources instaure une interdépendance entre les deux protagonistes.

(1) Information bénéficiaire → (2) Accueil et préparation par la Mission locale (avec parrainage éventuel) → (3) Sélection et envoi par le Service Mobilités Internationales du C.R → (4) Accompagnement à distance par le service de la Région pendant la mobilité → (5) Evaluation et valorisation post-mobilité par les Missions locales

Afin d'être opérationnel, le passage de relais dans le parcours a fait rapidement émerger des besoins en terme de coordination des acteurs. Les réunions mises en œuvre dès le début de l'expérimentation et animées par la Région ont vite révélé que les conceptions de la gestion du dispositif divergeaient. L'intention du partenariat n'a pas réellement abouti dans un processus continu de co-construction ni sur une vision partagée mobilisatrice.

Nous avons cherché à identifier les logiques d'action et les principes justificateurs animant les acteurs. Il nous est apparu que du côté du Conseil Régional, les dispositifs de mobilité internationale se qualifiaient d'abord par une logique « économique » associée aux idées d'employabilité, de valorisation du CV et de l'accroissement des chances sur un marché du travail défini comme « internationalisé » (en demande des compétences associées directement à l'expérience de la « mobilité »). De leur côté, les Missions Locales sont dans l'obligation de choisir l'expérience professionnelle en fonction des réalités propres à leur public. Un stage dans le cadre d'un parcours d'insertion visant un jeune peu ou pas qualifié est choisi en fonction du profil (les capacités du jeune et comment les stabiliser ou les renforcer). Les dispositifs mobilisés visent l'accès progressif du jeune au monde du travail.

La logique des missions locales, pour ces publics, était plutôt centrée sur le développement de compétences sociales et relationnelles. Cette étape était préalable à tout travail sur l'employabilité des publics ; elle en était d'ailleurs la condition.

Les difficultés réelles et ressenties par tous les partenaires du projet se sont traduites en abandons successifs de certains éléments prévus et par la baisse des ambitions affichées :

- **La mise en place d'un outil d'auto-évaluation** a été abandonnée suite à une différence portant sur son utilisation dans le parcours du jeune. Les exigences méthodologiques de l'élaboration d'un tel outil ont mis un terme à l'idée de son élaboration.
- **Une fréquentation des réunions en baisse** continue : Les réunions souhaitées efficaces par la Région ont été perçues, par certains partenaires, comme peu participatives ; comme un lieu « d'entérinement » de propositions. Le faible nombre des jeunes envoyés correspond au faible intérêt que représente la participation aux réunions pour les conseillers et pour leur hiérarchie, très attentive aux nombres de places qu'offre chaque dispositif investi.
- **Le parrainage a constitué un dispositif phare du projet.** Les parrains mobilisés ont apprécié leur intervention. Les conseillers ayant mobilisé un parrain les ont considérés comme un véritable « facilitateur » dans leur travail d'accompagnement. Le parrainage s'est avéré efficace dans la mesure où il est venu fournir une « illustration » concrète et personnelle d'un stage à l'étranger. Pour le parrain, raconter son histoire est également un travail de conscientisation valorisante. Cependant le dispositif est resté très informel :

A aucun moment, il n'a été envisagé de former les parrains ou de les réunir pour qu'ils puissent faire connaissance et échanger sur leur rôle dans l'expérimentation. Les parrains que nous avons rencontrés auraient apprécié cela. En même temps, les limites de temps et de structure pédagogique n'ont pas permis de construire des relations parrain-filleul plus inscrites dans le temps.

b) L'opérativité de l'accompagnement : quel accessibilité pour quel public ?

Le service Mobilités Internationales du Conseil Régional promeut l'idée de rendre accessible un dispositif existant à de nouveaux publics. Il s'inscrit ainsi dans une logique d'égalité des chances. Ce faisant, le Conseil Régional part du principe que ces mêmes exclus sont (presque) égaux face à la mobilité.

La région a l'habitude d'accueillir des publics jeunes qualifiés et autonomes. Ils viennent de leur propre gré et sont généralement à la recherche d'un « coup de pouce » financier et logistique de leur projet de mobilité. Dans le dispositif « bourses de la découverte » les bénéficiaires sont sélectionnés à partir de critères objectifs et de leur motivation, qui doit être exprimée et ostentatoire. Au-delà d'un CV, d'une lettre de motivation et d'un entretien, l'attitude générale et la capacité à s'exprimer sont considérées comme la norme.

Les Missions Locales s'inscrivent dans le paradigme du « projet professionnel ». Dans le métier du conseiller Mission Locale, l'expression de la motivation est considérée comme une capacité, voire un élément à identifier. Face aux difficultés diverses (scolaires, familiales,...) la tâche se résume souvent à aider le jeune à construire cette capacité à travers des dispositifs adaptés (ateliers, stages, formation,...). La mobilité internationale s'insère dans cette pratique comme un des moyens/outils visant à développer la motivation qui ne préexiste pas forcément. Retrouver la motivation devient en soi un facteur d'autonomisation et pourra donc être considérée comme un succès.

Il existe donc une tension entre un modèle issu de l'idée de l'égalité des chances et un autre modèle s'inspirant de l'idée d'équité. Ces deux modèles co-existent par ailleurs au sein des Missions Locales mêmes, très axées sur la logique de « Guichet ouvert » et donc de l'accès aux ressources à partir de la mobilisation de l'individu.

Rendre la mobilité internationale accessible aux jeunes « en insertion » s'avère difficile pour le Conseil Régional car il se trouve confronté à l'émergence d'un public porteur d'une plus grande complexité qu'initialement pensé. Ainsi, la question des publics produit une polarisation au sein du partenariat : les conseillers s'opposent au mode de sélection de la Région concluant la phase de préparation, le service mobilités de la Région se déclare peu satisfait du nombre et des profils de jeunes qui leur sont envoyés. Le service Mobilités internationales s'inscrit dans le modèle de la « mobilité internationale comme droit commun » alors que les conseillers des missions locales considèrent la « mobilité internationale comme un outil ». Le parcours d'accompagnement a souffert de cette absence de synchronisation autour d'un public et d'une manière hybride de l'adresser.

La trajectoire du bénéficiaire est le véritable lien entre les professionnels intervenant dans le dispositif. Le fonctionnement de chaque étape dépend du bon fonctionnement de l'ensemble. Quelques constats impactant le processus à chaque étape :

- Certains conseillers de missions locales sont plus enclins que d'autres à proposer la mobilité en fonction de leur expérience et connaissances de ce champ.

- La reconnaissance institutionnelle à travers le label de « l'expérimentation sociale » a d'abord suscité un regain d'intérêt pour la mobilité y compris auprès des conseillers peu expérimentés en la matière.
- Le temps de préparation du jeune est un facteur plutôt démotivant pour le conseiller (d'autant plus qu'il existe une incertitude sur la réalisation de la mobilité à l'issue de cette préparation). Le conseiller devait à la fois s'assurer que la préparation prenne le temps nécessaire et en même temps être vigilant à éviter la démobilité du jeune.
- Certains conseillers ont d'abord aidé le jeune à trouver un stage (même très court) afin de remplir le critère des trois expériences.
- Les conseillers ayant mobilisé des parrains laissent la place à un échange entre jeunes pour donner plus d'effet à l'effet de l'« entre-pairs».
- Sur les critères informels liés aux profils, plusieurs conseillers se sont vus confrontés à une grande incertitude en termes d'attendus de la Région. Problématique liée à l'incompatibilité des définitions de ce qu'est le profil du public cible par rapport aux placements à l'étranger (peu connus également par les conseillers rencontrés).
- L'entretien de motivation à la Région est une étape essentielle dans le parcours parce qu'il marque le moment de « passage de relais » entre les Missions Locales et le Conseil Régional. Passage obligatoire et sélectif, il est vécu comme une épreuve par les jeunes. Dans la perspective que le jeune accompagné ne soit pas sélectionné, les conseillers des Missions Locales se démobilisent.
- La plupart des jeunes qui ont accédé à la mobilité sont revenus très satisfaits, tant par la qualité de l'école de langue que par le stage en entreprise. Le service mobilités est le référent du bénéficiaire pendant son déplacement. Certains conseillers Mission Locales ont entretenu un lien avec le bénéficiaire pendant son déplacement.
- C'est au référent Mission Locale qu'incombe la valorisation et la capitalisation de l'expérience dans le projet professionnel du jeune. L'outil d'auto-évaluation des compétences prévu comme outil commun n'a pas été mis en place. Par contre, des outils existants ont été discutés en réunion (Europass, Youthpass...) et ponctuellement utilisés.

Au regard du parcours d'accompagnement, nous observons un fort cloisonnement entre professionnels alors que les problèmes complexes des bénéficiaires nécessiteraient un regard transversal avant, pendant et après la mobilité. Les incompréhensions dans les étapes de ce parcours ont rétroagi les unes par rapport aux autres et paralysé la capacité de mobilisation et d'enrôlement du partenariat dans son ensemble.

3. Validité externe des résultats et perspectives de généralisation/essaimage

a) Représentativité du terrain, des acteurs et du public bénéficiaire

Les acteurs du présent dispositif sont représentatifs dans la mesure où le Conseil Régional et les Missions locales existent par ailleurs. Mais l'historique particulier du Service Mobilités Internationales et l'organisation des Missions Locales (participant de manière individuelle et non à travers l'ARML) sont des éléments spécifiques au territoire de Poitou-Charentes.

b) Transférabilité du dispositif

Le projet en soi ne se prête pas à une généralisation pour les raisons évoquées précédemment. En complément, les enseignements pourraient être résumés ainsi :

- Le projet « Une chance pour l'Europe », en test, n'a pas trouvé son public pour plusieurs raisons: l'abaissement des critères d'accès (apport financier des bénéficiaires, qualification, références professionnelles) ne suffisent pas à rendre la mobilité accessible. La durée ou la nature du stage sont autant d'éléments d'accessibilité à revisiter et à adapter dès lors qu'on s'adresse au public ici visé.
- Face à la complexité inhérente à un projet de mobilité internationale pour des public peu ou pas qualifiés, un partenariat se doit de répondre à cette complexité et donc passer par une phase de connaissance mutuelle approfondie, puis trouver un accord sur le public et les pratiques à mettre en œuvre.

Conclusion générale

Le partenariat est une question de posture

Inscrit dans une histoire du territoire et de ses institutions politiques, le Service Mobilités Internationales (anciennement l'ARIJE) s'est retrouvé dans un positionnement délicat au sein du partenariat qu'il a lui même impulsé.

Un dispositif de mobilité trop exigeant par rapport au public visé

La logique de démocratisation d'un dispositif existant a touché ses limites. L'expérimentation a fait émerger la nécessité d'adapter la période de mobilité jugée très exigeante. « Une chance pour l'Europe » vient confirmer que les jeunes ne sont pas tous égaux face à la mobilité et l'expérimentation a permis de produire des connaissances des spécificités structurelles du public visé.

Quel public pour quel usage de la mobilité (outil vs droit commun)

«Etre mobile» s'apparente à un changement de statut social. Emancipation qui ne s'improvise guère. Partir et passer six mois « seul » à l'étranger pour y accomplir un stage requiert donc une forme de « capital mobilité ». Ce capital est distribué de manière inégale : chez les publics suivis par les Missions locales et en particulier chez les jeunes en recherche d'emploi de niveaux V et Vbis, il est proportionnellement moins présent que chez un public étudiant accompagné par ailleurs avec succès par la Région.

Un palier sous forme de première expérience plus courte et moins exigeante pourrait être un outil-passerelle, permettant d'acquérir ce capital par étapes. Mais cette logique propre aux conseillers Mission Locales s'apparente à une forme de discrimination positive et se distingue de l'idée de « démocratisation » ici promue.

Indépendamment du résultat, le principe de l'expérimentation a porté en lui la promesse d'une expérience enrichissante. Un terreau propice au développement de nouvelles pratiques et postures voire d'un positionnement stratégique plus affiné sur les questions de mobilité des demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés. Il est aujourd'hui laissé aux acteurs le choix de réinvestir et de retraduire cette matière accumulée à leur manière et dans de nouveaux projets. In fine, l'expérimentation vient questionner le juste positionnement entre une posture de généraliste et celle de spécialiste. Les Missions Locales peuvent-elles s'investir davantage dans les dispositifs de mobilité et le service mobilités du Conseil Régional peut-il adapter ses dispositifs aux besoins spécifiques de certains publics? Une question qui nous semble incontournable dans toute réflexion sur de futurs partenariats et que la Région s'est posée en montrant sa capacité à questionner ses propres pratiques.



PLAN DU RAPPORT

INTRODUCTION GENERALE	13
I. L'EXPÉRIMENTATION	14
1. Objectifs du projet et nature de l'action expérimentée	14
II. OBJECTIFS ET MODALITÉS DE L'ÉVALUATION	16
1. Notre approche de l'évaluation	16
2. Une démarche en poupées russes	18
3. Problématique : corrélations entre l'accessibilité de la mobilité internationale et l'efficacité du partenariat	20
III. ENSEIGNEMENTS DE POLITIQUE PUBLIQUE	21
1. Les publics touchés par l'expérimentation	21
2. Processus et effets du dispositif expérimenté	22
a. La construction d'un partenariat	22
b. L'opérativité de l'accompagnement : quel accessibilité pour quel public ?	31
3. Validité externe des résultats et perspectives de généralisation/essaimage	39
a) Représentativité du terrain, des acteurs et du public bénéficiaire	39
b) Transférabilité du dispositif	39
c) Rôle de l'évaluateur dans l'expérimentation	40
CONCLUSION GÉNÉRALE	41



INTRODUCTION GENERALE

Portée par une volonté d'élargir son action à l'ensemble des jeunes de la Région Poitou Charentes, le service mobilités internationales a adhéré au principe de l'expérimentation sociale tel que proposé par le Fonds d'Expérimentation à la Jeunesse.

Ce nouveau dispositif appelé « Une chance pour l'Europe » a en particulier mis en avant la dimension partenariale appelant ainsi à une coopération étroite avec une quinzaine de Missions locales installées sur l'ensemble de la Région Poitou Charentes. L'idée que les Missions locales étaient les acteurs les mieux placés auprès du public visé par l'expérimentation venait justifier cette intention. Les Mission Locales se proposent en effet d'assurer une fonction de relais entre des dispositifs liés à l'insertion et l'emploi et les jeunes demandeurs d'emploi, peu ou pas qualifiés. Dans l'idée de construire un pont entre les dispositifs de mobilité qu'il propose et ce nouveau public cible, le Service Mobilités Internationales du Conseil Régional a ainsi souhaité associer les capacités et compétences spécifiques d'accompagnement des Missions Locales à travers un partenariat exclusif. Il n'existe par ailleurs à notre connaissance pas d'autre opérateur de cette forme de mobilité actif sur l'ensemble de la Région Poitou Charentes. Par contre, il existait bien une deuxième expérimentation, œuvrant de manière différente sur le département des Deux Sèvres, menée par le FJT « Escale » et basé à Niort.

Le dispositif «Une chance pour l'Europe » est composé d'un stage de six mois dans un pays européen et inclue plusieurs semaines d'apprentissage linguistique. Calqué sur des dispositifs de « droit commun » proposés par le Service Mobilités Internationales, les ajustements se situent au niveau du « recrutement » et de la préparation désormais assurés par les Missions Locales et d'une réduction de l'apport financier à une somme symbolique. Le Service Mobilités Internationales a également souhaité mettre en place un dispositif de parrainage. Des jeunes étant déjà partis en mobilité pouvaient ainsi être sollicités dans le cadre de la préparation du public de l'expérimentation.

Malgré la mise en place du cadre essentiel, seuls quinze jeunes ont bénéficié d'une mobilité à travers « Une chance pour l'Europe ». Le projet n'a pas pu déployer la dynamique attendue par les protagonistes eux-mêmes. La taille et la dynamique nous ont amené à conduire une évaluation très proche de l'expérience des acteurs en nous interrogeant sur la dynamique systémique du projet au-delà des comportements particuliers des professionnels impliqués. Nous avons ainsi interrogé l'adéquation entre le partenariat, le public et la mobilité. Nous avons axé également notre analyse sur les « processus de fabrication » du dispositif dans sa globalité afin d'en tirer des enseignements utiles aux différents protagonistes.

Le présent rapport est structuré en quatre parties. Après une partie méthodologique nous proposons une lecture des publics touchés par l'expérimentation. Ensuite nous mettons l'accent sur l'analyse du processus expérimental par la construction du partenariat puis sur l'opérativité du parcours d'accompagnement.

I. L'expérimentation

1. Objectifs du projet et nature de l'action expérimentée

Impulsé par le Service Mobilités du Conseil Régional, le projet « Une chance pour l'Europe » consiste en l'expérimentation d'un nouveau dispositif de mobilité professionnelle à destination d'un public appelé « jeunes demandeurs d'emploi ». Pour mener à bien cette expérimentation, le Conseil Régional a souhaité s'associer au réseau régional des Missions Locales dans le cadre d'un partenariat exclusif.

La volonté d'expérimenter repose sur un certain nombre de constats issus de l'expérience du Conseil Régional dans ce domaine. Le dispositif « bourse de la découverte » tel que proposé jusqu'alors s'est avéré peu accessible pour une population de jeunes peu ou pas qualifiés. Le public cible a été défini plus précisément comme « jeunes disponibles sur le marché du travail qui souhaiteraient avoir une expérience professionnelle à l'étranger mais qui ne peuvent pas partir avec les bourses de la découverte pour des raisons financières

et/ou de diplôme »³. L'intention était donc de créer un cadre reconfigurant ces mécanismes d'accès. La construction d'une catégorie de public fournit dès lors les axes de travail de l'expérimentation à venir.

Présenté comme un dispositif de mobilité innovant, le projet « Une chance pour l'Europe » s'était fixé deux objectifs. Objectif quantitatif via l'augmentation du nombre de jeunes demandeurs d'emploi. Objectif qualitatif via l'ajustement du programme en fonction du public. Le Conseil Régional estime que l'amélioration de l'insertion professionnelle à travers la mobilité nécessite une préparation en amont, puis un suivi en aval. L'objectif étant de créer des jeunes demandeurs d'emploi plus autonomes.

Les Missions Locales ont été choisies comme partenaires exclusifs puisque leur public correspond précisément aux critères de la population bénéficiaire du programme telle que définie par le Conseil Régional.

³ niveau V minimum pour partir dans le dispositif « bourses de la découverte »

II. Objectifs et modalités de l'évaluation

1. Notre approche de l'évaluation

Dans le souci de suivre au plus près le processus expérimental, nous avons déployé successivement des outils de mesure (quantitatifs notamment) et un processus de questionnement et de problématisation continuels. D'étape en étape, l'expérimentation en cours s'est révélée productrice d'une tension épistémologique.

La bonne distance de l'évaluateur vis-à-vis de l'action

L'expérimentation étant par définition un processus en mouvement, objet des impulsions des acteurs et des aléas du contexte, la juste distance de l'évaluateur vis-à-vis de l'action évolue au sein des situations qui se présentent. La définition de la relation évaluateur/porteur de projet telle que donnée par le FEJ incite - y compris contractuellement - à la plus grande prudence en définissant l'objet expérimental tel un objet situé en laboratoire confiné. Dans cette logique, l'enjeu était de l'exposer au risque des multiples facteurs environnementaux perturbateurs, dont l'évaluation elle-même.

Une juste distance se construit à nos yeux par l'immersion et l'observation participante des différentes étapes du projet. Nous précisons que nous ne sommes pas intervenus dans le design de l'expérimentation : ni en amont ni pendant, ni dans les réorientations de l'action en train de se faire.

Toutefois, réceptifs à la réalité des effets de l'évaluation, nous avons perçu que notre présence en tant qu'évaluateur a pu déplacer certains enjeux pour les porteurs de projet (effet Hawthorne). La performance de la « mobilité internationale » comme outil ou moyen d'insertion n'étant pas donnée d'avance, un besoin de légitimation de la problématique en général s'est imposé dès le départ.

Une évaluation et ses effets

L'évaluation a fourni un gage utilisé vis-à-vis de partenaires et bailleurs externes comme un élément légitimant l'action menée. Comme un appui parmi d'autres, l'évaluation facilite la démarche d'intéressement⁴ du porteur de projet dans l'élargissement d'un réseau porteur de l'expérimentation.

L'évaluation en tant que garant du label « expérimentation sociale » a donc joué en faveur d'une reconnaissance positive de l'action en dehors de ce qu'elle a pu produire réellement.

Plus directement, le dispositif d'évaluation en lui-même et notamment la collecte de données ont eu un impact sur les différents acteurs et les liens qu'ils entretenaient. L'observation de ces effets a été instructive dans la compréhension et les enseignements de ce rapport se nourrissent aussi de ces aspects liés à une dynamique de « recherche-action ».

Penser l'expérimentation comme un laboratoire des manières de faire

L'expression empruntée au sociologue Michel Callon de « laboratoire à ciel ouvert »⁵ nous semble appropriée pour désigner une situation où l'évaluateur fait partie d'un « réseau socio-technique » par ses actes et outils. Il devient un porteur de l'innovation qu'il traduit en même temps à travers ses outils dans un autre champ. Une innovation ou un changement ne s'imposent jamais d'eux-mêmes. C'est le processus de traduction par la diversité des acteurs qui leur prête la pertinence opérationnelle mobilisatrice. Ce processus passe à la fois par les particularismes de l'ensemble des acteurs et la création d'un terreau « commun » nécessaire à une certaine stabilité⁶ du processus.

Il ne s'agit pas d'un seul et unique processus mais de processus multiples et dyschroniques, parfois décalés et peu visibles. Les moments d'observation puis de reproblématisation (entretiens, observation participante, restitutions) nous ont permis de nous associer ponctuellement aux processus et de constater le développement de l'objet expérimental en lui-même... Dans l'idéal, l'évaluateur devrait suivre les déplacements des acteurs et les flux

⁴ « Intéresser » c'est « se placer entre » et permet donc aux acteurs d'unir ce qui est séparé, de créer et de stabiliser un commun à partir des divergences (voir Michel Callon)

⁵ CALLON (Michel), LASCOUMES (Pierre), BARTHE (Yannick), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Le Seuil, Paris, 2001

⁶ *La science telle qu'elle se fait. Anthologie de la sociologie des sciences de langue anglaise*. Paris : La Découverte, 1990.

d'information qui les lient, chose impensable et impossible. La montée en généralité permet donc de capter et d'identifier les controverses qui se créent en permanence dans ce laboratoire. En somme, grâce à cette méthode, nous avons pu capter les évolutions hors des circuits des résultats préfabriqués.

Les effets observés nous informent sur la performativité de l'expérimentation. Les manières de mener le projet, de fabriquer des publics et des mobilités, d'ordonner les acteurs sont intimement liées à ce qui en ressort. Repenser la performance des modèles de politiques publiques c'est aussi questionner pragmatiquement l'action en train de se faire et reconfigurer les conditions de productions en elles-mêmes. Une innovation sociale ne pourra être déclarée comme telle avant d'être expérimentée. C'est seulement dans le processus de fabrication autour d'un réseau d'acteurs qu'elle prend sa forme définitive.

2. Une démarche en poupées russes

Formulation des questions de départ

Trois objectifs principaux d'évaluation ont été fixés et validés pour le projet «Une chance pour l'EUROPE » par l'expérimentateur, l'évaluateur et le FEJ. Il nous a toujours apparu comme essentiel de considérer la dimension partenariale comme une problématique transversale en plus de ce qui était demandé stricto sensu à l'évaluation. La dimension partenariale nous permet d'inscrire la problématique dans le lien entre partenaires.

Les trois objectifs d'évaluation ont été définis comme tels :

- La création d'un nouveau dispositif adapté de mobilité internationale permet au public « demandeurs d'emploi » d'accéder en plus grand nombre à la mobilité ?
- En quoi la démarche d'auto-évaluation mise en place par le dispositif permet aux jeunes demandeurs d'emploi en mobilité d'identifier leurs propres compétences pour valoriser leur parcours ?
- Quelle est la plus-value dans le dispositif du travail de parrainage proposé par l'association d'anciens bénéficiaires ?

Ces questions de départ ont permis de dégager les axes de travail, de circonscrire la singularité du projet et de le mettre en relation avec l'étude transversale des dix projets évalués.

Mise en place des indicateurs et des outils

L'élaboration du cadre logique faisait partie de notre démarche et a permis de fixer des indicateurs. Cependant, la temporalité longue, le caractère complexe et expérimental ainsi que la faible mobilisation autour du projet « Une Chance pour l'Europe » nous a conduit à repenser nos outils.

De façon concertée nous avons également mis en place des questionnaires en ligne pour les partenaires et pour les bénéficiaires (en amont et en aval de la mobilité), un outil de suivi extra-net et maintenu des moments semestriels d'immersion sur le terrain. Nous avons également mené des entretiens avec de jeunes parrains ayant « œuvré » auprès d'autres jeunes.

Participation au processus

L'innovation n'est pas un état de fait mais un processus d'acteurs qui, à partir d'un noyau dur, déploie l'innovation en opérant des stratégies d'intéressement, traductions et ajustements à la dynamique et éléments de contexte. Nous avons choisi de croiser la parole du porteur de projet à celle des partenaires essentiels (les Missions Locales).

(Re)formulation des problématiques

Nous avons opéré par cycles de problématisation et de reproblématisation à travers l'analyse des données, les moments d'échange avec le porteur de projet, l'arrivée de nouveaux acteurs dans la plateforme et l'émergence de nouveaux problèmes (la confrontation au réel). L'exigence de l'approche expérimentale nous a poussé à maintenir en place le dispositif d'évaluation complet malgré la démobilisation des acteurs. Problématiques en soi, les facteurs de démobilisation autour du dispositif « Une chance pour l'Europe » sont devenus le fil rouge de notre travail de terrain.

Proposition des résultats provisoires en décembre 2011

Compte tenu d'un certain nombre de désaccords sur l'analyse des résultats, la restitution devant le public de l'expérimentation s'est tenue en petit comité, en présence seulement du service Mobilités Internationales du Conseil Régional et de Kaléido'Scop. Le présent rapport a été enrichi des réactions et débats nés lors de ce comité.

3. Problématique : corrélations entre l'accessibilité de la mobilité internationale et l'efficacité du partenariat

La coopération inédite entre le Conseil Régional et les Missions locales visait une plus grande accessibilité des publics peu qualifiés (niveau V et Vbis notamment) et la construction d'un parcours d'accompagnement cohérent et efficace. L'accompagnement par les pairs conçu comme idée phare du projet, s'inscrit dans cette même logique. Deux niveaux d'analyse structurent la présente étude :

- La construction d'un partenariat pour garantir le bon fonctionnement entre le service de la Région et les Missions Locales impliquées
- L'opérativité de l'accompagnement du jeune, point névralgique de l'accessibilité de l'ensemble des étapes de la mobilité internationale.

La corrélation entre ces deux dimensions s'impose. Le partenariat affecte la qualité de l'accompagnement et ce dernier est constitutif de la coopération entre les partenaires. L'implication de tous les acteurs (y compris les jeunes) est la clé du succès.

Or, le processus avec deux partenaires exclusifs que sont le Conseil Régional et les Missions locales est en soi une limite qui a engendré des effets auxquels nous sommes restés attentifs.

III. Enseignements de politique publique

1. Les publics touchés par l'expérimentation

Les bénéficiaires du dispositif « Une chance pour l'Europe » viennent de différents territoires de la Région Poitou Charente. Leur origine géographique tient en grande partie à la Mission Locale à laquelle ils sont affiliés. Sur 14 Missions locales, 6 ont effectivement accompagné un ou plusieurs jeunes vers leur projet de mobilité.

Structure d'information	Effectifs	%
ML du Pays Royannais	4	26,7%
ML Rurale Centre et Sud Vienne	3	20,0%
ML de l'Agglomération d'Angoulême et Pays Horte et Tardoire	3	20,0%
ML du Bassin d'Emploi du Pays du Bocage Bressuirais	2	13,3%
ML du Poitou	2	13,3%
ML de Rochefort-Marennes-Oléron	1	6,7%
Total	15	100,0%

Le niveau de qualification des jeunes partis en mobilité va du niveau 2 (hors critères) au niveau 5bis avec une concentration autour du niveau 4. Loin d'être significatif nous retrouvons ici une prédominance des bacheliers. Il nous semble que l'année post-bac est une période qui favorise l'accessibilité à la mobilité même si le faible nombre de bénéficiaire ne nous permet pas de généraliser ce constat. L'obtention d'un diplôme sécurisant à minima va de pair avec une acceptabilité sociale et familiale d'un départ à l'étranger

. Vivre une année « hors parcours » rentre en effet dans une certaine représentation de cette période de la vie et ne s'écarte pas forcément de la trajectoire parentale. Il est intéressant d'observer cependant que les bénéficiaires s'approprient un argumentaire

Niveau de qualification	Effectifs	%
Niveau 5 bis	3	20,0%
Niveau 5	5	33,3%
Niveau 4	6	40,0%
Niveau 2	1	6,7%
Total	15	100,0%

économique. Ils revendiquent cette expérience comme une façon d'améliorer leur CV dans un contexte de crise et d'une faible valeur donnée au diplôme du Bac.

2. Processus et effets du dispositif expérimenté

a. La construction d'un partenariat

Historique du service de la mobilité européenne et « pathdependency »⁷

L'expérimentation s'inscrit comme projet dans le cadre préexistant d'une organisation territoriale de la mobilité internationale. Elle constitue en elle-même un déplacement d'un dispositif préexistant vers de nouveaux publics (niveau 5/5bis en priorité) ainsi que de nouvelles pratiques partenariales (coopération avec réseau ML) et pédagogiques (parrains). Le chemin parcouru délimite ainsi les possibles développements de la mobilité internationale. L'historique du service de la mobilité internationale de la Région Poitou-Charentes est à cet égard significatif. Le service est issu de l'ARIJE (Association Régionale pour l'insertion des jeunes en Europe). Créée en 1990 par la Région Poitou-Charentes elle fût dès le début une structure proche de la collectivité territoriale et dotée d'une légitimité politique. Il n'existe selon notre connaissance pas d'autre opérateur de mobilité actif sur l'ensemble de la Région Poitou-Charentes. En 2008 la Région a procédé à l'internalisation de l'ARIJE et en a fait un nouveau service régional. Les dispositifs mis en place dans ce cadre sont restés accordés aux réseaux européens historiques de l'ARIJE et une manière de procéder qui leur est propre. Dispositif phare du service, les bourses de la découverte a été mises en place en 2004 dans le cadre le l'ARIJE et continuent de l'être aujourd'hui. C'est en quelques sortes le dispositif « standard » de la mobilité internationale des jeunes en Poitou-Charentes. C'est en ce sens que le service mobilité de la Région est aujourd'hui identifié et reconnu sur le territoire pour la mobilité des étudiants souhaitant réaliser un stage à l'étranger.

Le passage d'une association relativement indépendante mais liée à la Région Poitou-Charentes et agissant en son propre nom vers un service agissant sous l'autorité de la Région

⁷ Dépendance au chemin, à l'histoire

pose un certain nombre de questions. La nature des partenariats possibles n'est dorénavant plus de la même nature. Agir sous l'autorité de la Région impacte la posture du service. La Région n'étant ni complètement commanditaire (posture de superviseur, en retrait relatif par rapport à l'opérationnel) ni vraiment partenaire d'égal à égal, la mise en place du projet « Une chance pour l'Europe » a démarré sur une posture complexe.

Par ailleurs, la Région Poitou-Charentes entretient des liens forts avec les Missions Locales par d'autres de ses services. Au titre de sa politique régionale de jeunesse et d'insertion le Conseil Régional est donc l'un des co-financeurs des Missions Locales. Dans le cadre de la présente expérimentation, financée par le Fond d'Expérimentation à la Jeunesse, le Service Mobilités a cherché, à se situer dans une relation de partenaire avec les Missions Locales, mais, au regard du contexte décrit, cette posture est restée empreinte d'ambiguïtés. Le Service Mobilités Internationales a ainsi pris le risque d'apparaître à la fois comme représentant de la Région tout en cherchant un lien d'égal à égal.

C'est cet ensemble de liens et de configurations produites par le passé qui composent la «pathdependency» (dépendance par rapport au chemin) : l'action du service de mobilité du Conseil Régional est en partie prédéterminée par son histoire, mais ce déterminisme peut être contrebalancé par une stratégie de développement et d'innovation.

La mise en place du dispositif «une chance pour l'Europe », entre l'existant et l'expérimental

Le caractère expérimental imagé

Le dispositif «Bourses de la découvertes » exclut de fait les personnes ne possédant pas de diplôme de niveau VI. Le dispositif expérimental «Une chance pour l'Europe » est donc imaginé comme un pont rendant accessible la mobilité internationale en sus de l'existant. Les critères considérés comme problématiques sont ainsi revisités : baisse du niveau de qualification requise (désormais ouverts à tous les publics indépendamment de leur niveau de qualification), des frais à payer et de l'exigence demandée quant aux lettres de références professionnelles. En l'occurrence la problématique de l'accès aux dispositifs ne touche pas à d'autres dimensions du dispositifs : la durée, les structures/pays où se réalise le

stage, les écoles de langues sur les lieux d'accueil et la forme de l'accompagnement assuré à distance par la Région.

Un dispositif existant face à un public nouveau

Les ajustements extraordinaires distinguant le dispositif expérimental se situent au niveau de la stratégie de recrutement. La volonté de démocratiser la mobilité internationale justifie qu'on propose aux jeunes peu qualifiés une expérience a priori équivalente aux jeunes qualifiés. En même temps, les opportunités qui s'offrent à la Région sont limitées : Héritière d'un réseau européen de partenaires et/ou sous-traitants, il lui semble difficile à court terme de revoir la durée et en particulier la nature du stage. Cela reviendrait à élargir ou à nouer de nouveaux contacts à travers un travail de réseau au niveau européen. Malgré cette continuité, l'expérimentation prend forme au moment où les parties prenantes prennent conscience de cette réalité du dispositif de mobilité en question.

Mise en place d'un espace de travail commun

Le Service Mobilités Internationales a énuméré seize partenaires : quinze Missions locales et l'Association Régionale des Mission Locales. L'initiative de cette coopération a émergé avant l'expérimentation lancée par le FEJ et visait la mise en place de stages Léonardo (stages européens pour des jeunes peu ou pas qualifiés).

Une interdépendance programmée

La constellation de départ, telle que décrite plus haut, dessine l'organisation expérimentale du travail. Dès l'étape de programmation, le partage de la prise en compte du bénéficiaire, chacun avec ses moyens et ressources, instaure une interdépendance entre les deux protagonistes. Les périmètres d'action se présentent comme tel :

(1) Information bénéficiaire → (2) Accueil et préparation par la Mission locale (avec parrainage éventuel) → (3) Sélection et envoi par le Service Mobilités Internationales du C.R → (4) Accompagnement à distance par le service de la Région pendant la mobilité → (5) Evaluation et valorisation post-mobilité par les Missions locales

Afin d'être opérationnel, ce processus de travail a fait rapidement émerger des besoins en terme de coordination des acteurs. Des réunions ont été mises en œuvre dès le début de l'expérimentation. L'animation de la réunion a été prise en main par les personnes du Conseil Régional. Or, il s'est vite avéré que les conceptions de la gestion du dispositif divergeaient. Du côté du service mobilités internationales, on souhaitait pleinement associer les Missions Locales. Les Missions Locales (même si elles en formaient pas un bloc homogène), ont eu tendance à ressentir le besoin de s'approprier et de discuter le projet proposé comme un processus en cours. Or les propositions élaborées et présentées par la Région dans un souci d'efficacité ont été perçues comme des décisions déjà prises avec seulement quelques amendements à la marge à décider (charte graphique du projet, base de données...)

Le lancement fait émerger des différences

A l'étape du lancement - moment crucial - les deux types de structures se sont retrouvées dans une situation où il n'y avait plus assez de flexibilité par rapport au cadre initialement donné. Toute règle ayant besoin de régulation, il a semblé difficile de transformer cet espace fermé sur les deux partenaires en espace de régulation afin d'approfondir la connaissance réciproque du travail, du public et des besoins des deux structures puis afin de réguler l'intégration progressive des savoir-faire de chacun. Confrontées à leurs différences de fonctionnement, de culture et d'appréciation des publics au-delà de leurs caractéristiques objectivables (diplômes), nous avons observé la formation d'une crispation entre les deux acteurs. A partir du deuxième semestre 2010 du côté le service mobilités internationales de la Région commençait à déplorer un manque d'adhésion et une difficulté à mobiliser les jeunes.

Nous avons déjà observé une grande différence de perception et d'appréciation du fonctionnement même du partenariat, du rôle et du pouvoir des uns et des autres. Nous avons menée un focus-group en juin 2010 qui a fait émerger ces éléments. Le croisement des visions entre l'équipe du Conseil Régional et les Missions Locales n'a pour autant pas permis d'enclencher un travail de fond sur ces éléments.

Le difficile « enrôlement » autour d'une vision partagée

Cet espace partenarial qui oblige à décaler ses pratiques, à sortir d'une logique prescripteur - donneur d'ordre et à co-construire un dispositif adapté est bien l'espace d'expérimentation « extra-ordinaire » qu'il reste à investir. Identifié au démarrage comme des freins conjoncturels liés à la nouveauté du partenariat, nous avons assisté à un repli continu et à un désinvestissement progressif de tous les acteurs dans le projet. Cette situation a été mal vécue par toutes les parties prenantes : en tant qu'évaluateur nous avons essayé de profiter de notre regard tiers afin d'identifier les facteurs en causes. La logique expérimentale a poussé le service Mobilités Internationales à déplacer ses habitudes de travail et à mettre à l'épreuve son double positionnement de pilote et d'acteur de l'expérimentation.

Or, les enjeux de terrain se sont avérés multiples et complexes : périmètre des métiers existants, partage des responsabilités par rapport au jeune envoyé en mobilité, connaissance des publics etc. Se positionnant en premier lieu en tant qu'acteur de terrain, le service Mobilités Internationales du Conseil Régional s'est empêché lui-même de jouer un rôle de régulateur et d'intégrateur des spécificités des acteurs. Il nous semble que ce rôle aurait nécessité un positionnement « tiers », coupé - du moins symboliquement - des enjeux de terrain. Nous avons observé à ce moment crucial une accentuation d'un positionnement « technique » du côté Conseil Régional et une posture de plus en plus défensive du côté des Missions Locales. L'intention du partenariat n'a pas abouti sur une vision partagée mobilisatrice. Plus largement, il nous semble que l'intégration des savoir-faire, expertises et métiers propres à ce binôme partenarial dans un seul et même parcours d'accompagnement à la mobilité internationale s'est heurté à la difficile construction d'une forme globale de gouvernance de l'expérimentation comme moteur intégrateur autour d'un sens, d'un processus et d'une organisation partagée.

Les limites de la mobilité internationale comme gestion économique du social.

A partir des observations décrites dans la partie précédente, nous avons souhaité monter en généralité et nous décentrer des particularités du seul terrain d'« Une chance pour l'Europe ». Nous souhaitons montrer en quoi certaines tensions liées aux fonctionnements et logiques des acteurs dépassent ce terrain. Les difficultés rencontrées par les protagonistes de l'expérimentation renvoient à l'absence d'un accord - explicite ou implicite - entre des

logiques justificatrices divergentes. Il s'avère pourtant nécessaire dans une organisation commune (le projet expérimental en l'occurrence) de construire une justification de l'action par des principes s'affiliant à un même « monde » ou une même « cité »⁸. Nous nous sommes inspirés ici du modèle établi par Boltanski et Thévenot tout en l'adaptant aux projets expérimentant les mobilités internationales des jeunes peu ou pas qualifiés. Trois types de logiques différenciées constituent notre modèle : une logique sociale, une logique politique et une logique économique, qui constituent trois manières de justifier la mobilité internationale des jeunes.

	Social / santé	Politique	Economiques
Bénéficiaire	Jeunes en insertion	Jeunes citoyens	Jeunes travailleurs
Effet escompté sur le bénéficiaire	Les opportunités d'insertion sociale et professionnelle sont renforcées	Les jeunes sont de meilleurs citoyens français, européens, « citoyens du monde »	Le jeune sont employables sur un marché du travail européen/ international
Justifications - inscription du dispositif	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés financières, familiales -Echec scolaire -Insertion professionnelle dans le marché du travail -Désaffiliation sociale - Crise économique et sociale 	<ul style="list-style-type: none"> -Ressource, acteurs Citoyenneté européenne -Europe, échange, interculturel - Egalité des chances, accessibilité - Enrichissement - Réciprocité 	<ul style="list-style-type: none"> - Compétences - Flexibilité - Emploi / Employabilité - Mondialisation - Stages - Valorisation CV, - Chômage, - Crise du marché de l'emploi - Inclusion
Actions	Accompagnement, Intéressement- Reaffiliation Construction d'un projet personnel Sensibilisation Stage d'insertion	Education, Participation, Responsabilisation, Conscientisation Politique Volontariat	Formation Travail à l'étranger Reconnaissance des compétences, Qualification, Certification,...

⁸ Nous avons recouru au principe des « mondes » ou des « cités » tel que développé par BOLTANSKI Luc, THEVENOT Laurent, dans « De la justification. Les économies de la grandeur. Gallimard, 1991 », sans cependant recourir à leurs mondes-types (domestiques, marchand, industriel, civique, l'opinion, l'inspiration) afin de simplifier la lecture.

A partir de cette classification, nous avons donc cherché à identifier les logiques d'action et les principes justificateurs animant les acteurs. Il nous est apparu que du côté du Conseil Régional, les dispositifs de mobilité internationale pour les jeunes se qualifiaient d'abord par une logique « économique ». A l'instar du dispositif « bourse de la découverte », le « stage à l'étranger » fonde l'action du Conseil Régional et résume son apport dans le projet expérimental « Une chance pour l'Europe ». Le Conseil Régional Poitou-Charentes n'est pas le seul acteur à fonder son action sur cette logique. Au contraire, ce principe s'est imposé comme prédominant ces dernières années ; de la Commission Européenne jusqu'aux d'opérateurs privés, les stages à l'étranger se normalisent. Tous proposent de valoriser le CV du jeune/client/bénéficiaire/citoyen, d'accroître ses chances sur un marché du travail défini comme « internationalisé » et en demande de compétences associées directement à l'expérience de la « mobilité » telles que l'adaptation, la flexibilité et la maîtrise de l'anglais. Certes, le service promeut ses stages à l'étranger également sur un registre de « l'expérience européenne » et, en tant que service public, il s'adresse aux jeunes en tant que citoyens. Cette logique fait partie intégrante de son histoire mais elle très peu explicite dans le positionnement et la pratique qui sont les siens sinon par la volonté de démocratisation des stages.

La logique économique n'est bien évidemment pas étrangère aux Missions locales. Toutefois, ils se situent davantage sur un registre social et agissent fidèlement à leurs principes fondateurs (cf Rapport Schwartz) en tant qu'acteur d'insertion. Notons que sur les quatorze Missions locales participantes, toutes n'ont pas la même sensibilité et le même regard sur l'utilisation de la mobilité internationale. Toutefois, elles partagent une mission consistant à construire des ponts entre une pratique adressant les problématiques propres du domaine social (qualifications, difficultés sociales, précarité, décrochage scolaire, difficultés familiales, etc) et celles de l'orientation des jeunes vers le marché du travail. La différence entre le Service Mobilités Internationales et les Missions Locales est légère mais sensible : les Missions Locales sont dans l'obligation de choisir l'expérience professionnelle en fonction des réalités propres à leur public. Un stage dans le cadre d'un parcours d'insertion visant un jeune peu ou pas qualifié s'ajuste à son profil : quelles sont les capacités du jeune et comment peut-on les stabiliser ou les renforcer. Les dispositifs mobilisés visent au final l'accès du jeune à la « normalité » du marché du travail. Ces

spécificités propres aux Missions Locales et à leur public s'avèrent déterminantes dans la présente expérimentation.

Dès lors, l'hybridité du dispositif de mobilité et du parcours d'accompagnement aurait nécessité que les acteurs se rassemblent autour d'un « principe fondateur commun ». Or, la durée, l'organisation et la nature des stages, calqués sur l'infrastructure du dispositif « bourses de la découvertes », se sont avérées très peu ajustables à cette réalité. Concrètement, il paraît en effet difficile de convaincre les entreprises à l'étranger de baisser leurs exigences et de mettre en place un cadre adapté aux besoins d'un nouveau public. De fait, un réseau européen adapté au public ici visé se construit généralement sur des temporalités beaucoup plus longues.

En somme, sur cette expérimentation (en considérant le public visé), la volonté de travailler sur l'insertion sociale et professionnelle tout en opérant dans un cadre répondant en priorité à la logique économique a mis sous tension les Missions Locales dans l'exercice de leur métier. Il est apparu difficile de trouver un accord négocié, un « principe d'action supérieur commun » entre le service Mobilités internationales et les Missions Locales. Un tel accord aurait nécessité des ajustements au niveau opérationnel et pratique du dispositif de mobilité puis une volonté partagée de revisiter les pratiques. L'absence d'un espace de controverse pensé en amont de l'expérimentation, producteur d'une logique hybride légitimatrice de l'action, a bloqué dès le deuxième semestre 2010 une réorientation stratégique nécessaire. De fait le temps et le registre d'une telle réorientation ne sont pas les mêmes que ceux de l'expérimentation. Les espaces et moments de régulation et de renégociation ont ainsi été difficiles à trouver.

Les effets des divergences sur l'architecture du projet

Les difficultés réelles et ressenties par tous les partenaires du projet se sont traduites en abandons successifs de certains éléments prévus et par la baisse des ambitions affichées. D'autres outils se sont rendus opérationnels, notamment une plateforme de collaboration, des affiches et dépliants de communication externe et un site internet.

Abandon de l'outil d'évaluation des compétences le premier semestre 2009

La mise en place d'un outil d'auto-évaluation a été abandonnée suite à une différence portant sur son utilisation dans le parcours du jeune. Les exigences méthodologiques de l'élaboration d'un tel outil ont mis un terme à l'idée de son élaboration et de sa mise en place. Le service Mobilités Internationales a ensuite voulu externaliser cette élaboration mais cette piste a également été abandonnée. Le renoncement à cette production commune a été un marqueur symbolique des difficultés du partenariat à créer un « commun » et a été largement ressentie comme tel.

Une fréquentation des réunions en baisse continue

Au fil de l'expérimentation les partenaires des Missions Locales ont considéré la participation aux temps communs – les réunions de coordination – de moins en moins prioritaires. C'est en tout cas notre interprétation de la baisse de fréquentation de cet espace. Une évolution qui s'explique par deux facteurs. Au regard de la posture du Service Mobilités Internationales du Conseil Régional et de son positionnement dans le projet décrit plus haut, ces réunions ont été vécues comme des espaces « d'entérinement » de ses propositions. Souhaitant ainsi rendre les réunions efficaces mais perçues par certains partenaires comme peu participatives, le Conseil Régional a produit involontairement une démotivation.

Ensuite, le faible nombre des jeunes envoyés correspond au faible intérêt que représente la participation aux réunions pour les conseillers et pour leur hiérarchie, très attentive aux nombres de place qu'offre chaque dispositif investi.

Ces phénomènes sont perceptibles dès les premières réunions. A la fin 2010, on est passé de deux réunions par semestres (tous les trois mois) à une réunion tous les six mois. L'impossibilité de toute réunion de coordination sur le dernier semestre de l'expérimentation vient conclure une démobilisation continue. Cette démobilisation se traduit également dans la participation à notre questionnaire. Le questionnaire « coopération » mobilise tout juste 25% des personnes auxquelles il a été adressé. C'est un autre indicateur de l'absence d'un « commun ».

Le parrainage

Le parrainage constitue un dispositif phare de la proposition expérimentale soumise au Fond d'Expérimentation à la Jeunesse par le Service Mobilités Internationales du Conseil Régional. Sa mise en place passe par l'implication d'un certain nombre « d'anciens » des « bourses de la découverte ». Contactées, ces personnes se sont mises à disposition de l'expérimentation. Les Missions locales pouvaient les mobiliser quand cela leur semblait intéressant en informant le service de la Région. Au regard d'une cohorte limitée de bénéficiaires, nous ne pouvons confirmer la plus-value du parrainage dans le parcours d'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi. Il nous semble évident qu'ils n'ont pas pu constituer à eux seuls une variable d'ajustement déterminante au niveau de l'accessibilité du dispositif « Une chance pour l'Europe ». Il est vrai que les parrains mobilisés ont apprécié leur intervention. A leur tour, les conseillers ayant mobilisé un parrain les ont considérés comme un véritable « facilitateur » dans leur travail d'accompagnement. Le parrainage s'est avéré efficace dans la mesure où il est venu fournir une « illustration » concrète et personnelle – à travers son vécu - de ce en quoi peut consister un stage à l'étranger. Pour le parrain, raconter son histoire est également un travail de conscientisation valorisante.

Cependant le dispositif est resté très informel. A aucun moment on n'a été envisagé de former les parrains ou plus simplement de les réunir pour qu'ils puissent faire connaissance et échanger sur leur rôle dans l'expérimentation. Les parrains que nous avons rencontrés auraient apprécié cela. En même temps, cela s'est avéré difficile (nous avons essayé de réunir les parrains pour un « focus group », alors qu'ils habitent à différents endroits de la Région). In fine, leur disponibilité a rendu leurs interventions très ponctuelles. Ces limites - propres à tout dispositif basé sur le bénévolat – et possibles font du parrainage un outil spécifique : ils illustrent l'expérience de mobilité à travers leur exemple auprès des futurs bénéficiaires. En même temps, les limites de temps et de structure pédagogique n'ont pas permis de construire des relations parrain-filleul à minima inscrites dans le temps.

b. L'opérativité de l'accompagnement : quel accessibilité pour quel public ?

La faible mobilisation de toutes les parties prenantes autour d'un dispositif adapté a conduit à une faible mobilisation des jeunes. A titre d'illustration rappelons qu'au 31 décembre 2010 nous avons compté 13 bénéficiaires partis ou sur le point de partir. A ce point, une

corrélation entre la dynamique du partenariat et la faible mobilisation du public cible s'impose. Inversement, la faible mobilisation des jeunes a empêché une coopération intersectorielle/métiers ancrée dans la pratique de l'accompagnement. Fin de l'année 2010, le cadre du projet était effectivement installé mais très faiblement investi par les partenaires.

Définition d'un public et de sa motivation

La construction, puis le partage des catégories de pensées utilisées s'offre à nous comme un indicateur d'institutionnalisation du partenariat. Au-delà de la singularité du projet « Une Chance pour l'Europe », la recherche d'un équilibre entre le public cible adéquat et l'opérativité de la mobilité internationale dans le cadre de ce dispositif semble s'imposer comme une des questions centrales des expérimentations menées en la matière. Quelles sont donc les connaissances produites sur ce public ? En quoi résulte-t-il dans la pratique quotidienne?

Dans la présente expérimentation le public est délimité par l'âge (18-25 ans pour les Missions locales). C'est aussi le public domicilié dans un espace géographique : la Région Poitou-Charentes. Puis, les critères explicitement (re)formalisés se situent au niveau de qualification. Une « Chance pour l'Europe » est ouvert aux demandeurs d'emploi pas ou peu qualifiés (niveau V et Vbis). De plus, la participation financière du bénéficiaire au projet de mobilité a été ramenée à une somme symbolique par rapport aux différentes contributions des bénéficiaires qui existent dans le dispositif « Bourse de la découverte ». La faiblesse des ressources financières est donc considérée comme inhérente à la catégorie de public visé. C'est cette catégorie de public définie et formalisée en amont de l'expérimentation qui est à la base de l'alliance partenariale recherchée avec les Missions Locales. Toutefois, dans le déploiement de l'expérimentation, il s'est avéré rapidement que tous les critères n'ont pas été explicités ou formalisés. La mise en œuvre concrète a fait émerger un public qui ne répondait que très partiellement aux représentations qui en étaient faites. Processus de production d'une connaissance plus fine des bénéficiaires visés, l'expérimentation a rapidement dévoilé le potentiel d'incompréhension autour de facteurs d'accès peu abordés et peu formalisables. La démocratisation de la mobilité internationale souhaitée dépend

directement de la prise en compte des éléments qui viennent définir le public spécifiquement.

A ce titre, le facteur de « motivation » et de son expression par les postulants nous semble particulièrement bien illustrer une incompréhension majeure entre les partenaires.

La démocratisation traitée à travers l'information

Le service Mobilités Internationales du Conseil Régional promeut l'idée de rendre accessible un dispositif existant à de nouveaux publics. Il s'inscrit ainsi dans une logique d'égalité des chances. Ce faisant, le Conseil Régional part du principe que ces mêmes exclus sont (presque) égaux face à la mobilité. En effet, les quelques ajustements opérés dans le dispositif expérimental se situent au niveau du premier contact. Celui-ci se fera par les Missions Locales et l'éventuel appui d'un parrain.

La région a l'habitude d'accueillir des publics jeunes qualifiés et autonomes. Ils viennent de leur propre gré et sont généralement à la recherche d'un « coup de pouce » financier et logistique de leur projet de mobilité. Dans le dispositif « bourses de la découverte » les bénéficiaires sont sélectionnés à partir de critères objectifs (qualification, besoin du soutien) et – détail important – de leur motivation, qui doit être exprimée et ostentatoire. Au-delà d'un CV, d'une lettre de motivation et d'un entretien, cette attitude générale et la capacité à s'exprimer comptent et sont considérées comme la norme.

Les Missions Locales s'inscrivent dans le paradigme du « projet professionnel ». Dans le métier du conseiller Mission Locale, l'expression de la motivation est souvent considérée en tant que telle comme une capacité, voire un élément à identifier. Face aux difficultés diverses (scolaires, familiales, etc), la tâche se résume souvent à aider le jeune à construire cette capacité à travers des dispositifs adaptés (ateliers, stages, formation,...). La mobilité internationale s'insère dans cette pratique comme un des moyens/outils visant à développer la motivation qui ne préexiste pas forcément. Retrouver la motivation devient en soi un facteur d'autonomisation et pourra donc être considérée comme un succès.

Il existe donc une tension entre un modèle issu de l'idée de l'égalité des chances et un autre modèle s'inspirant de l'idée d'équité. Ces deux modèles co-existent par ailleurs au sein des Missions Locales mêmes, très axées sur la logique de « Guichet ouvert » et donc de l'accès aux ressources à partir de la mobilisation de l'individu. Observés dans le cadre d'autres évaluations, ces modèles-types issus d'une montée en généralité viennent éclairer notre propos.

	Modèle 1 « La mobilité internationale comme droit commun »	Modèle 2 « La mobilité internationale comme un outil »
Problématique	Justice sociale : Les jeunes peu qualifiés n'ont pas le niveau d'information qui leur permet d'être mobile	Efficacité (produire des effets) : Les jeunes ne sont pas tous égaux devant l'expérience de la mobilité
Public	Jeune en insertion, JAMO	Jeune non mobile, jeune en difficulté
Solution, levier d'actions	<ul style="list-style-type: none"> - Créer plus d'offre, informer sur l'offre - Revisiter les critères d'accès et de solution 	Travailler sur la demande des jeunes à « faible capital » mobilité / Co-produire avec les bénéficiaires les conditions d'accès (désir, motivation)
Logique	<ul style="list-style-type: none"> - Structurel/ basé sur le droit - Egalitaire en proposant à tous les jeunes les mêmes dispositif - Méritocratie 	<ul style="list-style-type: none"> - Expérientiel/ - Discrimination positive - Travailler les conditions d'accès
Actions	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de points d'accès multiples (dissémination guichets/maillage territorial) - Connaissance : formation-information des professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des conditions d'accès de mobilité en fonction de publics et de partenaires - Recherche-formation avec les professionnels,
Résultat attendu de l'action publique	<ul style="list-style-type: none"> - L'offre répond à la demande - Permettre à chacun d'avoir accès à la même expérience 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter le « capital mobilité » - Profiter de l'expérience pour travailler des difficultés (professionnelles, socio-culturelles)
Risques	Exclu quand même à cause de contingences sociales et psychologiques	Une mobilité à deux vitesses
Potentiel	Construire une légitimité institutionnelle (les jeunes peu ou pas qualifiés ont aussi le droit de faire des expériences à l'étranger)	Reconnecter avec une problématique plus large : la « motilité » dans un parcours d'insertion dans le marché du travail tel qu'il se présente

Rendre la mobilité internationale accessible aux jeunes peu ou pas qualifiés s'avère difficile pour le Conseil Régional car il se trouve confronté à l'émergence d'un public porteur d'une plus grande complexité qu'initialement pensée. Les Missions Locales se retrouvent « en première ligne » et se font porte-paroles de certaines de ces réalités. Ainsi, la question des publics produit une polarisation au sein du partenariat. Les conseillers s'opposent au mode de sélection de la Région concluant la phase de préparation. Le service mobilités de la Région, se déclare peu satisfait du nombre et des profils de jeunes qui leurs sont envoyés.

Le service Mobilités internationales s'inscrit dans le modèle de la « mobilité internationale comme droit commun » alors que les conseillers des missions locales considèrent la « mobilité internationale comme un outil ». C'est une situation a priori normale pour un partenariat pluri-acteur. Toutefois, il en découle ici une situation de travail en parallèle. Le parcours d'accompagnement a souffert de cette absence de synchronisation autour d'un public et d'une manière hybride de l'adresser.

Recrutement et parcours d'accès: quelles difficultés?

A partir des éléments d'analyses développés nous allons maintenant détailler l'architecture du parcours d'accompagnement. Composé d'étapes successives juxtaposant l'intervention des différents professionnels et métiers, ce parcours a comme objectif d'accompagner le bénéficiaires à travers toutes les dimensions du dispositif (administratives, sociales, psychologiques, apprenantes, etc).

La mise en œuvre de ce parcours amène les différents professionnels à interagir au niveau de leurs pratiques, de leurs représentations, de leurs connaissances du dispositif de mobilité et du public visé. La trajectoire du bénéficiaire est le véritable lien entre les professionnels intervenant dans le dispositif. Le fonctionnement de chaque étape dépend du bon fonctionnement de l'ensemble et vice-versa.

Les étapes du parcours d'accompagnement et ses effets rétroactifs

Etape 1 - Identification du jeune au sein des missions locales (par un des conseillers)

Deux cas de figures existent dans cette étape. Soit le jeune vient s'informer par rapport aux dispositifs existants (visibles par ailleurs au sein de Missions locales à travers des affiches ou le site internet) soit le conseiller juge utile de proposer une mobilité au jeune. Différents facteurs favorisent ou empêchent le conseiller de le faire.

- Certains conseillers de missions locales sont plus enclins que d'autres à proposer la mobilité en fonction de leur expérience et connaissances de ce champ.
- La reconnaissance institutionnelle à travers le label de « l'expérimentation sociale » a d'abord suscité un regain d'intérêt pour la mobilité y compris auprès des conseillers peu expérimentés en la matière
- Le temps de préparation du jeune (voir étape 2) est un facteur plutôt démotivant pour les conseillers et amplifié par une incertitude sur la réalisation de la mobilité à l'issue de la préparation. Une appréhension existe chez quelques conseillers quant au passage de "l'entretien de motivation" (désignation qu'ils donnent à l'entretien du jeune à la Région) puis par rapport au dispositif peu adapté en terme de durée et de placements possibles dans des stages d'entreprises. D'autres regrettent que le secteur dans lequel le stage s'exerce ne puisse être choisi ce qui est peu compatible avec le développement d'un « projet professionnel ».

Cette première étape se déroule avec un conseiller référent vers lequel le jeune a été aiguillé (par les collègues ou des structures partenaires des Missions Locales). Le conseiller tente donc de mettre dans la balance les différents facteurs : cohérence par rapport au projet, motivation et ses chances d'obtenir une bourse auprès de la Région. Ils décident alors ensemble de s'engager dans les préparatifs du dispositif « Une chance pour l'Europe ».

Etape 2 - Accompagnement du jeune vers le dispositif régional par le conseiller Mission Locale référent

Cette phase consiste en la préparation des exigences formelles propres au dispositif: trois lettres de recommandation (critère abaissé à deux expériences/lettres de recommandations en cours d'expérimentation suite au retour des Missions Locales) et construction d'un CV en anglais. Certains conseillers ont d'abord aidé le jeune à trouver un stage (même très court) afin de remplir le critère des trois expériences.

A ce moment le parrainage peut être mobilisé. Une rencontre est dès lors organisée dans les locaux de la Mission Locale. Les conseillers ayant mobilisé des parrains les présentent au filleul puis laissent la place à un échange entre les deux en s'abstenant à un moment donné pour donner plus d'effet à l'effet de l'« entre-pairs ».

La temporalité de cette phase de préparation s'avère plutôt longue (plusieurs mois en fonction du profil du jeune). Le conseiller doit à la fois s'assurer que la préparation prenne le temps nécessaire et en même temps être vigilant à éviter la démobilitation du jeune.

Sur les critères informels liés aux profils plusieurs conseillers se sont vus confrontés à une grande incertitude en termes d'attendus de la Région. Problématique liée à l'incompatibilité des définitions de ce qu'est le « bon public » par rapports aux placements à l'étrangers (peu connus également par les conseillers rencontrés). Le véritable niveau d'anglais exigé fait partie des critères jugés « flous ».

Etape 3 - Entretien de motivation à la Région.

Cette étape est courte et consiste en une matinée entière passée au Service Mobilités Internationales de la Région, comprenant un entretien avec le chef de service et un test d'anglais. Vécu comme une épreuve par les jeunes, c'est en effet un passage obligatoire et sélectif (les avis divergent sur la qualité de ce moment). Une fois l'entretien et le test d'anglais passé avec succès, le Service Mobilités Internationales de la Région déclenche la recherche d'un placement auprès de ses partenaires européens.

Cette étape s'avère essentielle dans le parcours parce qu'elle marque le moment de « passage de relais » entre les Missions Locales et le Conseil Régional. La centralité de cet entretien et sa faible connaissance par les conseillers des Missions Locales révèlent la faible imbrication entre les temps du parcours de préparation. Dans la perspective que le jeune accompagné (étape 2) ne soit pas sélectionné, les conseillers des Missions Locales se démobilisent. En même temps, le Conseil Régional est face aux exigences des entreprises d'accueil à l'étranger et se voit gérer (et d'éviter au mieux) le risque d'un possible échec.

Etape 4 – Le stage à l'étranger

Le format du dispositif « Une chance pour l'Europe » est donc identique à celui des « bourses de la découverte » : une durée totale de six mois à l'étranger dont plusieurs semaines de cours de langue.

La plupart des jeunes qui ont accédé à cette expérience sont revenus très satisfaits, tant par la qualité de l'école de langue que par le stage en entreprise. Le service mobilités est le référent du bénéficiaire pendant son déplacement. Il est disponible en cas de questions ou de difficultés. Certains conseillers Mission Locales ont entretenu pour autant un lien avec le bénéficiaire pendant son déplacement. D'autres part, en cas de difficulté à l'étranger, le Conseil Régional se réserve le droit d'agir sans consulter le conseiller Mission Locale référent.

Etape 5 - Valorisation et capitalisation de l'expérience

D'après le dossier initial, c'est au conseiller référent Mission Locale qu'incombent la valorisation et la capitalisation de l'expérience dans le projet professionnel du jeune. Le retour du jeune et le « rebond pour de nouvelles chances » (projet initial) est donc laissé à la charge du conseiller en cohérence avec son métier. L'outil d'auto-évaluation des compétences prévu comme outil commun n'a pas été mis en place. Par contre, des outils existants ont été discutés en réunion (Europass, Youthpass...) et au moins ponctuellement utilisés.

Un parcours trop cloisonné pour être durable

Au regard de l'ensemble du parcours d'accompagnement, nous observons un fort cloisonnement entre professionnels alors que les problèmes rencontrés par les bénéficiaires nécessiteraient un regard transversal avant, pendant et après la mobilité. Nous avons déjà abordé les différents points de blocages pratiques en partie explicatifs des résultats de l'expérimentation. La faible porosité entre les métiers s'ajoute à notre avis comme un facteur de plus qui vient questionner les effets durables de l'expérience. Les faibles déplacements dans leurs métiers respectifs et dans l'interaction entre un opérateur de mobilité (le Conseil Régional) d'un côté et les généralistes de l'insertion de l'autre, laissent peu de place à l'apprentissage et au transfert de nouvelles compétences et savoir-faire. Les incompréhensions qui jalonnent les étapes de ce parcours ont rétroagi les unes par rapport aux autres et paralysé la capacité de mobilisation et d'enrôlement du partenariat dans son ensemble.

3. Validité externe des résultats et perspectives de généralisation/essaimage

a) Représentativité du terrain, des acteurs et du public bénéficiaire

Les acteurs clés du présent dispositif sont représentatifs dans la mesure où le Conseil Régional d'une part et les Missions locales de l'autre existent par ailleurs. Toutefois, l'historique particulier du Service Mobilités Internationales d'une part et l'organisation des Missions Locales (participant de manière individuelle et non à travers l'ARML) sont des éléments spécifiques au territoire de Poitou-Charentes.

b) Transférabilité du dispositif

Le projet en soi ne se prête pas à une généralisation pour les raisons évoquées mais les facteurs explicitement et implicitement testés nous livrent pour autant des enseignements à prendre en compte :

- Le projet « Une chance pour l'Europe » n'a pas trouvé son public pour plusieurs raisons. Le projet était donc un test : l'abaissement des critères d'accès (apport financier des bénéficiaires, qualification, références professionnelles) ne suffisent pas à rendre la mobilité accessible. La durée ou la nature du stage sont autant des éléments d'accessibilité à revisiter et à adapter dès lors qu'on s'adresse au public ici visé.

- Un autre enseignement nous semble découler du partenariat qui n'a pas réellement vu le jour au-delà de l'alliance formelle : face à la complexité inhérente à un projet de mobilité internationale pour des public peu ou pas qualifiés un partenariat se doit de répondre à cette complexité et donc passer par une phase de connaissance mutuelle approfondie, puis trouver un accord sur le public et les pratiques à mettre en œuvre.

c) Rôle de l'évaluateur dans l'expérimentation

En tant qu'évaluateur nous avons attiré à plusieurs reprises l'attention sur certains des dysfonctionnements identifiés, notamment dans nos rapports semestriels (envoyés au FEJ et au Conseil Régional) ainsi que par voie orale à l'occasion de nos déplacements sur le terrain. Nous avons dès lors pointé la faible mobilisation des partenaires et les principaux blocages à nos yeux. A aucun moment nous ne sommes intervenus comme force de propositions. Certains de nos outils et notamment un « focus group » en juin 2010 (décrit plus haut) ont pu être réappropriés par les acteurs comme des espaces de négociation ou même de doléances (voir les résultats des questionnaires en annexe). Cette posture d'évaluateur qui nous a inscrit dans l'interaction sans pour autant adopter une posture de conseil, nous a semblé être la plus juste.

Conclusion générale

Si le projet « Une chance pour l'Europe » ne se prête pas comme modèle transférable et/ou généralisable ce fut pour autant une expérimentation utile afin d'explorer des opportunités et leurs limites, jalons mobilisables dans la construction de la future action publique régionale en la matière. A chaque acteur de tirer son propre bilan également. En tant qu'évaluateur nous avons essayé d'apporter certains éclairages qualitatifs soulignant la nature structurelle et systémique des dynamiques et des blocages.

Nous avons suivi sur presque trois ans l'évolution d'un partenariat dont la complémentarité entre structures semblait hautement pertinente au départ mais qui s'est pour autant désagrégé au fil de l'expérimentation. Les aléas d'un partenariat face à une problématique complexe et expérimentale demandent une prise en compte sous forme de régulation. Ce rôle d'animateur du partenariat a peut-être été sous-estimé par l'ensemble des parties prenantes, qui sont restées en posture d'échange d'informations et de représentations sans un tiers-facilitateur qui problématise ou synthétise. Mais cela ne permet pas entièrement d'expliquer la tournure prise par le dispositif expérimental. Quelles furent donc en résumé les principales difficultés qui expliquent le résultat décevant de l'expérimentation ?

Le partenariat est une question de posture

Inscrites dans une histoire du territoire et de ses institutions politiques, le Service Mobilités Internationales (anciennement l'ARIJE) s'est retrouvé dans un positionnement délicat au sein du partenariat qu'il a lui même impulsé. A la fois partenaire et acteur de terrain, il semblait difficile de réguler une intégration progressive des capacités et métiers de toutes les parties prenantes. Les Missions locales se sont retrouvées dans un parcours d'accompagnement jugé trop intensif en termes d'investissement et incertain par rapport aux résultats.

Un dispositif de mobilité trop exigeant par rapport au public visé

La logique de démocratisation d'un dispositif existant - les « bourse de la découverte » - a touché ses limites. L'expérimentation a fait émerger la nécessité d'adapter la période de mobilité jugée très exigeante. En ce sens l'expérimentation « Une chance pour l'Europe »

vient confirmer ce que nous avons observé par ailleurs : les jeunes ne sont pas tous égaux face à la mobilité et l'expérimentation a permis de produire des connaissances des spécificités structurelles du public visé. Est-ce qu'un jeune peu ou pas qualifié (et faisant face à d'autres problèmes) est en capacité de s'investir dans un stage autonome de 6 mois à l'étranger ? Cette expérimentation, par le faible nombre de départs et la résistance du réseau des missions locales, semble souligner la difficulté de cette entreprise. **L'accessibilité se mesure à toutes les étapes d'un dispositif de mobilité**, de la phase préparatoire à la valorisation, en passant par ce qui constitue la principale épreuve pour le jeune : le déplacement à l'étranger et la nature de son occupation sur place.

Dans ce parcours, notons ici que l'expérience la plus enrichissante partagée par les partenaires et les jeunes partis est l'idée de l'accompagnement par les pairs, au travers du dispositif de parrainage, mis en place par la Région.

Quel public pour quel usage de la mobilité (outil vs droit commun)

«Etre mobile » s'apparente à un changement de statut social. Emancipation qui ne s'improvise guère. Partir et passer six mois « seul » à l'étranger pour y accomplir un stage requiert donc une forme de « capital mobilité ». Ce capital est constitué de « confiance en soi », d'une « motivation intrinsèque », de « connaissances » (y compris linguistiques), et d'un référentiel

normatif rendant la mobilité évidente ou du moins l'épreuve surmontable.

Ce capital est distribué de manière inégale : chez les publics suivis par les Missions locales et en particulier chez les jeunes en recherche d'emploi de niveaux V et Vbis ici visés, il est proportionnellement moins présent que chez un public étudiant accompagné par ailleurs avec succès par la Région.

Un pallier sous forme de première expérience plus courte et moins exigeante pourrait être un outil-passerelle, permettant d'acquérir ce capital par paliers, mais cette mesure se distinguerait de l'idée de « démocratisation » ici promue. Les représentations différenciées du public et de leurs problématiques ont alimenté une controverse peu explicite tout au long de l'expérimentation sans que celle-ci puisse être dépassée. Au contraire, celle-ci a rendu difficile la construction d'une stratégie efficace de recrutement et d'accompagnement des bénéficiaires, de l'information préalable à la valorisation post-mobilité.

Indépendamment du résultat, le principe de l'expérimentation a porté en lui la promesse d'une expérience enrichissante. Un terreau propice au développement de nouvelles pratiques et postures voire d'un positionnement stratégique plus affiné sur les questions de mobilité des demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés. Il est aujourd'hui laissé aux acteurs le choix de réinvestir et de retraduire cette matière accumulée à leur manière et dans de nouveaux projets. In fine, l'expérimentation vient questionner le juste positionnement entre une posture de généraliste et celle de spécialiste. Les Missions Locales peuvent-elles s'investir davantage dans les dispositifs de mobilité et le service mobilités du Conseil Régional peut-il adapter ses dispositifs aux besoins spécifiques de certains publics? Une question qui nous semble incontournable dans toute réflexion sur de futurs partenariats.



BIBLIOGRAPHIE

Jean-Marc Duroy, Renaud Himpens, *Rapport définitif de mission d'évaluation*, « Les Bourses de la découverte », Mars 2009

Bernard Pissarro, *Réseaux en santé et approches communautaires*, in « Vie sociale et traitements », no 81, ERES, 2004/1

Angèle Bilodeau, Claire Chamberland, Deena White, *L'innovation sociale, une condition pour accroître la qualité de l'action en partenariat, dans le champ de la santé publique*, in « Revue canadienne d'évaluation de programme », Quebec, 2002

Bruno Latour, *Avoir ou ne pas avoir de réseau : that's the question* in Madeleine Akrich et al. (sous la direction de) in « Débordements. Mélanges offerts à Michel Callon », Presses de l'Ecole des Mines, 2010

Yves Bertoncini, « Encourager la mobilité des jeunes en Europe, Orientations stratégiques pour la France et l'Union européenne », Étude réalisée à la demande d'E. Besson, de J.-P. Jouyet et de V. Péresse dans la perspective de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne, 2008

Bernard Enjolras, *Gouvernance verticale, gouvernance horizontale et économie sociale et solidaire : le cas des services à la personne*, in « Géographie, Economie, Société 12, géographie Economie société », Institute for social research, Oslo, 2010

Gallup Organization, *Youth on the move*, « Analytical Report », Directorate-General Education and Culture and coordinated by Directorate-General Communication, 2011

Patrick Pattegay, *L'actuelle construction, en France, du problème des jeunes en Errance. Analyse critique d'une catégorie d'action publique*, in « Déviance et Société », Vol. 25 No 3, 2001

Vincent Kaufmann, *Mobilités et Réversibilités : vers des sociétés plus fluides ?*, in « Cahiers internationaux de sociologie », P.U.F. , 2005/1

Pierre Lascoumes et Patrick, *Le Galès Introduction : L'action publique saisie par ses instruments* in « Gouverner par les instruments », Presses de Sciences Po, 2005,

Jean-Pierre Le Bourhis & Pierre Lascoumes, *Les instruments d'action publique mis en discussion théorique*, in « COLLOQUE INTERNATIONAL », Sciences Po

Dr. Claire Lobet-Maris, *Guichet unique, réalité plurielle Résultats d'une enquête européenne*, in « Gestion », Vol. 26, 2001/1

BOLTANSKI Luc, THEVENOT Laurent. *De la justification. Les économies de la grandeur*. Gallimard, 1991.

Marie Christine Bureau & Ivan Sainselieu, « L'état social mobilisateur » in *Reconfiguration de l'état social en pratique*, Presses universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2011

CALLON (Michel), LASCOUMES (Pierre), BARTHE (Yannick), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Le Seuil, Paris, 2001

Yannick Barthe et Dominique Linhardt, *L'expérimentation : un autre agir politique*, in « Papiers de recherche du CSI », N°013, Centre de sociologie de l'innovation, 2009



ANNEXES

- Annexes quantitatives dans document ci-joint

A decorative graphic consisting of several colored squares and dashed boxes of various colors (purple, green, orange, blue) arranged in a scattered pattern across the page.

Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative
Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13

Téléphone : 01 40 45 93 22

<http://www.experimentationsociale.fr>